



# PROGRAMME DE FORMATION

## Formation en Règlementation Incendie (FRI)

<b>Lieu</b>	Sur votre site	<b>Type de formation</b>	Présentiel
<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 personnes minimum</li> <li>• 12 personnes maximum</li> </ul>	<b>Durée totale indicative</b>	42 heures
<b>Délai d'accès et modalités</b>	1 jour sous réserve de fournir le pré requis ci-dessous et les documents administratifs nécessaires à l'inscription	<b>Qualification du dispensateur de la formation</b>	Formateur ayant des connaissances en matière de sécurité incendie (SSIAP 3 ou AP2)
<b>Pré requis</b>	Néant		
<b>Objectif</b>	Comprendre la réglementation incendie applicable à son établissement et être capable d'analyser un dossier d'aménagement et de faire référence aux exigences réglementaires		

MOYENS TECHNIQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle de formation</li> <li>• Ordinateur / Vidéoprojecteur (fourni par nos soins)</li> <li>• Documentations réglementaires</li> </ul>

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	CONTENU	DUREE
<b>1<sup>ère</sup> partie : La réglementation incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation générale de la réglementation incendie en ERP</li> <li>• Classement des bâtiments</li> <li>• Dispositions constructives et techniques</li> <li>• Moyens de secours (SSI, Extinction auto,...)</li> <li>• Nouvel arrêté du type « M » et sa mise en œuvre dans les SDIS</li> </ul>	17h30
<b>2<sup>ème</sup> partie : Outils d'analyse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant.</li> <li>• Etudes de plans</li> <li>• Constitution d'un dossier d'Autorisation de Travaux (AT)</li> </ul>	07h00
<b>3<sup>ème</sup> partie : Commissions de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement et attentes de la Commission de sécurité.</li> <li>• Communication avec les autorités administratives.</li> <li>• Conduite d'une commission de sécurité.</li> </ul>	04h00
<b>4<sup>ème</sup> partie : Documents administratifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue du Registre de Sécurité</li> <li>• Contrôles techniques obligatoires et suivi des observations</li> </ul>	03h00

METHODE PEDAGOGIQUE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours théoriques avec support audiovisuel</li> <li>• Exercices pratiques (études de plans, visite applicative, exercices,...)</li> </ul>



# PROGRAMME DE FORMATION

## Formation en Règlementation Incendie (FRI)

### SUIVI ADMINISTRATIF

Le suivi de l'exécution de l'action est réalisée par :

- une feuille d'émargement (dont une copie est envoyée au client à la facturation)
- une attestation de présence (envoyée au client à la facturation)

### EVALUATION

<b>Epreuve pratique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Classement d'établissements</li><li>• Etude de dossiers de construction et de réaménagement dans l'existant</li><li>• Conduite et suivi d'une commission de sécurité</li><li>• Visite d'un ERP</li></ul>	10h30
-------------------------	--	-------

### SANCTION DE LA FORMATION

La sanction de l'action est réalisée par :

- une attestation de fin de formation (remise aux stagiaires contre signature)

### ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout aménagement, contacter Stéphanie HUET au 0681614773 ou [stephanie.huet@sed-formation.fr](mailto:stephanie.huet@sed-formation.fr)

### Tarif

- Intra entreprises : à partir de 790 € HT / jour
- Pour une demande de devis nous contacter sur [accueil@sed-formation.fr](mailto:accueil@sed-formation.fr)